

L'Unité

Numéro 928
du
29 septembre
2009

L'hebdomadaire du Syndicat National Unifié des Impôts

Snui



Retrouver du sens

■ Portes ouvertes... dans la clandestinité

C'est en parcourant le dernier numéro de Finances Publiques Magazine que nous avons appris, à moins que nous ayons loupé l'info, que l'administration avait organisé en 2009 un nouveau cycle de ses fameuses «journées portes ouvertes» !

D'habitude plus prolixe en interne sur ses opérations de propagande autosatisfaite, la DG a, cette année, fait preuve d'une étrange discrétion, organisant ses visites en catimini. Est-ce la honte ou la peur de voir encore s'organiser des comités d'accueil syndicaux qui a motivé cette stratégie ? Chacun jugera, mais une chose est sûre, l'épisode malheureux des «grand-messes» et l'échec annoncé de la démarche participative du DOS n'ont pas l'air d'entamer les élans communicatifs du Directeur Général et de ses subordonnés.

Ils n'ont sans doute rien de plus urgent à faire !

■ Eric Woerth au chevet des fonctionnaires

Le Ministre de la Fonction Publique a annoncé, sur tous les médias, qu'il avait la ferme intention de s'attaquer à l'absentéisme des fonctionnaires. Ainsi entend-t-il, dans le cadre du débat parlementaire sur le budget de la sécurité sociale, faire une proposition pour que les fonctionnaires en maladie puissent être contrôlés par les médecins de l'assurance maladie. Il juge en effet que les procédures existantes sont trop longues et inefficaces.

C'est moins la question du contrôle qui pose problème dans cette annonce que la suspicion qu'elle fait une nouvelle fois peser sur les épaules des agents de la Fonction Publique. Elle laisse à penser que les agents publics abusent des arrêts maladie et elle répand les relents d'un poujadisme de mauvais aloi.

L'état de grâce ne pouvait pas durer. Après avoir encensé la Fonction Publique, véritable bouclier anti-crise, puis ses agents, notamment ceux de la DGFIP, pour leur capacité à participer à la lutte contre les paradis fiscaux, le Ministre est revenu à ses vieux démons libéraux et il a cloué au pilori tous ceux qu'il félicitait hier.

Fainéants, budgétivores, gréviculteurs à peu de frais, les fonctionnaires feindraient maintenant la maladie, avec l'aimable complaisance d'un corps médical dont on sait à quel point il est avare d'arrêts !

Devant une commission parlementaire chargée d'enquêter sur le rôle joué par le secteur bancaire dans la crise, le patron d'un grand groupe se plaignait récemment de la mauvaise publicité faite aux banques et qui rejaillissait sur les personnels de plus en plus souvent agressés par les clients.

Voilà bien une attitude que ne paraît pas vouloir adopter Eric Woerth pour protéger ses agents !

Dans ce numéro 928

- Infos carrières p. 4
- Les FI en Alsace p. 5
- Le D.O.S p. 6
- Les pôles de recouvrement spécialisés p. 8
- Hypo, Cadastre, Domaine p. 10
- La rentrée fiscale p. 12
- Lutte contre la fraude fiscale p. 14

ERRATUM

Une très belle coquille s'est malencontreusement glissée dans les colonnes du dernier Unité (n° 927). En page onze, dans le tableau qui clôture l'article sur le panorama de la fusion, il est indiqué que l'année 2010 verra la création de 3 305 SIP !

Si l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires s'est bien battue dans les groupes de travail sur la fusion, elle n'est cependant pas parvenue à imposer un tel maillage territorial et c'est le chiffre de 330 qu'il fallait lire en lieu et place de celui de 3 305 ! Avec toutes les excuses de l'équipe de rédaction.

■ 7 caméras pour 1 SIP !

Les agents de Dunkerque n'en reviennent toujours pas, l'administration a installé 7 caméras pour surveiller le SIP, sans la moindre information préalable évidemment.

Interpellé par l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, qui a exigé a minima que les caméras hors zone publique soient enlevées, le directeur a essayé dans un premier temps de se dédouaner en renvoyant la responsabilité de ces installations vers un commissaire divisionnaire de police, chef de la cellule «sécurité des postes» installée à Bercy.

Dans un 2ème temps, le chef du service local est passé pour informer les agents de la présence des caméras en précisant qu'elles n'étaient pas destinées à leur surveillance...

Mais alors, pourquoi en avoir installé dans les couloirs et juste au-dessus de la pointeuse ?...

Pourquoi avoir installé un des écrans de contrôle au milieu du SIP ?...

Pourquoi les recommandations de la CNIL (information des usagers, des agents, identification d'un superviseur habilité) n'ont pas été respectées ?...

Depuis, le tir a été rectifié, mais ce précédent est inquiétant et nous demandons à tous nos adhérents de se montrer vigilants.



Nord-Valenciennes : le bonhomme en retraite

On a fêté à Nord-Valenciennes le départ à la retraite de Jean-Pierre Hellmann et les longues années d'engagement de celui-ci lui ont valu de revêtir pour la circonstance son «habit de lumière» : la salopette et le chapeau du bonhomme SNUI. Bonne retraite Jean-Pierre.

Retrouver du sens

L'agent de la DGFIP est-il un fonctionnaire comme les autres ?

C'est à peu près en ces termes que l'observatoire interne questionnait, il y a quelques années, les agents de la DGI dans le cadre d'une enquête diligentée par la Centrale afin de jauger l'état d'esprit du moment de ses agents.

On ne parlait pas trop sérieusement encore, à cette époque, d'une fusion entre la DGI et la DGCP ; le questionnement aurait pu pourtant s'adresser aussi bien aux agents des deux réseaux .

La fusion et la crise sont passées par là, avec pour la seconde, un effet aussi surprenant qu'inattendu. Elle oblige nos gouvernants, le Président de la République en tête, à décréter le retour de l'Etat comme instrument principal de contrôle et de régulation de la finance devenue folle. Au sein de l'appareil d'Etat, le sujet et le contexte confèrent donc à la DGFIP un rôle central.

Du coup, la question posée ci-dessus interroge, non seulement sur la conscience que chacun d'entre nous peut avoir de son appartenance à un corps, mais surtout sur la place et le rôle de l'agent de la Direction Générale des Finances Publiques dans la société.

Fonctionnaire d'Etat, l'agent de la DGFIP est au service de la collectivité nationale. La manière dont il exerce les missions qui lui sont confiées a, par la nature de celles-ci, un impact tant sur la redistribution des richesses produites, que sur le niveau de justice fiscale. Ces missions sont limitativement et réglementairement déterminées. Par contre, la manière dont il doit les accomplir est liée à des paramètres qui tiennent à la fois d'aspects législatifs, budgétaires et d'orientations stratégiques décidées, d'un commun accord, entre les autorités politiques et administratives. Elle dépend également des moyens techniques, juridiques et surtout humains dont disposent les services.

L'antagonisme et les contradictions apparaissent vite entre ce qui devrait faire la noblesse et l'utilité de notre travail et le pilotage par indicateurs imposé par la LOLF au service d'une performance qui se décline en suppressions d'emplois et en restructurations permanentes. Il ne s'agit même plus de rendre de meilleures prestations au moindre coût, ce qui déjà était insatisfaisant, mais de donner l'impression statistique qu'elles sont rendues. Au final, c'est l'insatisfaction et le sentiment de déqualification qui règnent au sein des services de la DGFIP. De fait les agents sont dépossédés de tout ce qui fait la grandeur et l'intérêt du travail et de la mission de service public qui leur est confiée. Ce qui les fait s'interroger sur leur motivation et prononcer cette phrase, entendue quasiment partout, «on nous fait travailler comme des c...!».

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, l'agent de la DGFIP a un rôle central dans les mécanismes qui procèdent de la répartition des richesses et de la justice sociale. Ses missions ont un sens qu'il est sans doute temps de retrouver collectivement. C'est là une vraie orientation stratégique, tant pour le syndicat que pour tous les agents qu'ils soient C, B, A ou A «plus».

INFOS CARRIÈRES

Nous l'avons précisé dans notre précédent numéro, la fin de l'année va être occupée par une série de groupes de travail de la plus haute importance puisqu'ils vont porter sur les nouveaux modes de gestion des agents de la DGFIP.

En pages 6 et 7 de notre n° 927 nous avons montré comment l'Union SNUI - SUD Trésor Solidaires abordait ces discussions et quelles étaient ses exigences. En particulier, nous avons expliqué pourquoi le syndicat ne voulait pas entrer dans une opération d'harmonisation, mais au contraire dans un processus de «revalorisation».

Nous détaillons ci-dessous nos positions sur les carrières C et B et nous rendons également compte des démarches que nous poursuivons sur les reclassement de B en A.

Catégorie C

Les agents de catégorie C sont répartis en trois grades. Le dernier grade (AAPI de 1ère classe) compte 8 échelons dont seulement 7 sont ouverts actuellement dans la filière administrative. Un 8ème échelon (indice majoré 430) est qualifié «d'exceptionnel» par la Fonction Publique.

L'Union estime :

- que tous les agents de catégorie C n'ont pas la perspective de passer en catégorie B du fait de la faiblesse des plans de qualifications qui déterminent les possibilités des promotions internes ;

- que la technicité exigée des agents de catégorie C de la DGFIP justifie totalement la mise en œuvre dès 2010 de ce 8ème échelon.

Cet avancement au 8ème échelon procurerait un gain indiciaire équivalant à une promotion de C en B (+ 24 points d'indice majoré).

50% de l'effectif total des agents de catégorie C se situent au 6ème et au 7ème échelon de l'échelle 6 (dans la filière fiscale, sur un total de 30000 agents C, 4500 sont au 7ème échelon de l'échelle 6 et 10000 au 6ème).

Suite à la carrière «Jacob» de 2005 et 2006, de très nombreux agents (ceux qui avaient été bloqués au 3ème échelon du NEI pendant de nombreuses années) ont été classés, en fin d'année 2006, au 6ème échelon de l'échelle 6 et avancés immédiatement (sans ancienneté) au 7ème dont la durée moyenne est fixée à 4 ans. L'Union exige donc que le 8ème échelon soit mis en œuvre dès 2010 pour permettre à ces agents d'y avancer en linéarité.

Catégorie B

L'Union SNUI-SUD Trésor et Solidaires Fonctions Publiques ont dit tout le mal qu'ils pensaient de la nouvelle carrière B. En ce sens, Solidaires Fonctions Publiques n'a cessé de revendiquer des améliorations du projet de décret en déposant en juillet un certain nombre d'amendements (cf. sur le site du SNUI et de Solidaires les revendications exprimées à ce sujet).

La nouvelle carrière B se caractérise notamment par un allongement inadmissible (de 26 ans, elle passe à 33 ans) et la suppression de l'accès direct au grade de contrôleur principal par concours. De ce fait, en comparant, dans les meilleures conditions de promotions, les déroulements de l'ancienne carrière et de la nouvelle, les jeunes contrôleurs de 2ème classe seront perdants entre la 14ème et la 30ème année de carrière ! Solidaires Fonctions Publiques a déposé, le 25 septembre, à la Fonction publique un amendement visant à corriger, entre autres, cette «anomalie» indiciaire (voir sur le site du SNUI et de Solidaires).

A la DGFIP, sur l'effectif total de la catégorie B, 20 % des agents sont titulaires du grade de contrôleur de 1ère classe et 50% du grade de contrôleur principal. Dans ce dernier grade, des milliers d'agents plafonnent au 7ème échelon depuis plusieurs années (4500 sur un total de 22500 agents B dans la filière fiscale) et attendent une revalorisation avant leur départ imminent à la retraite.

Par ailleurs, les conditions de reclassement dans la nouvelle carrière offrirait à la quasi-totalité des agents un gain indiciaire immédiat (voir tableau page 11 de «L'Unité» n° 924 du 14 avril 2009).

La DGAFP admet que la nouvelle carrière peut être mise en place avant la fusion des corps dans la mesure où cette fusion est certaine. C'est bien le cas à la DGFIP. En tout état de cause cette mise en place doit être effective avant le 31 décembre 2011.

Dans ces conditions, L'Union revendique la mise en place dès le 1er janvier 2010 de la nouvelle carrière B à la DGFIP. La fusion des corps des agents de catégorie B pourra être ainsi débattue en toute sérénité sans pression de date d'application.

L'Union exige également une déclinaison de la nouvelle grille pour la carrière des géomètres.

Reclassement de B en A : Solidaires Fonctions Publiques et le SNUI exigent toujours un correctif pour neutraliser les inversions de carrière

Malgré la réponse négative faite par Eric Woerth en juin 2009, pour Solidaires Fonctions Publiques, le dossier concernant le reclassement des B en A, promu avant 2007, n'est pas bouclé. Ainsi, en date du 27 août, nous avons saisi par courrier le Ministre de la Fonction publique et transmis un nouveau dossier explicitant notre revendication (cf. sur notre site).

Pour Solidaires, il s'agit d'exiger la mise en place d'une disposition évitant les inversions de carrière (ou enjambements) dont sont victimes certains agents promus de B en A avant 2007.

Suite à la transmission de ce dossier, une délégation de Solidaires Fonctions Publiques et de l'Union SNUI-SudTrésor a été reçue, le 17 septembre, par Samuel Barreault, le directeur-

adjoint de cabinet de M. Woerth.

Le but de cette réunion de travail était d'explicitier le dispositif correctif exigé par Solidaires Fonctions Publiques.

Si juridiquement le directeur-adjoint de cabinet émet les mêmes réserves qu'auparavant, il a reconnu la cohérence et la qualité du dossier présenté et en a mesuré les enjeux budgétaires. Solidaires Fonctions Publiques sera reçue, en bilatérale, par M. Woerth, Ministre de la Fonction Publique le 6 octobre. A cette occasion, nos représentants ne manqueront pas de revenir sur ce dossier qui de toute évidence, doit être solutionné avant que les discussions s'engagent sur la construction de la nouvelle carrière A. Affaire à suivre...

Rencontre avec les FI en Alsace : l'approche patrimoine/revenus en question

Les militants alsaciens du SNUI ont organisé une commission régionale sur les services de fiscalité immobilière qui s'est tenue le 10 décembre à Colmar en présence d'un membre du Bureau National. Premier constat unanime : la FI est une mission oubliée dont les acteurs se sentent laissés de côté.

Ça bricole à tout va !



Peu de dialogue sur la FI, c'est une évidence et, ainsi, dans le Haut-Rhin, l'administration locale n'a ouvert une discussion qu'après avoir décidé de constituer un pôle patrimonial au 1er janvier prochain. Il était temps !

Au niveau national il en est de même : toujours pas de groupe de travail national en vue, malgré les demandes de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires.

Le résultat le plus clair de cette situation, c'est que l'on assiste à une multiplication des modes d'organisation des services. Chaque DSF fait son propre bricolage, faute d'un véritable cadrage national.

● Dans le Bas-Rhin

Les FI traditionnelles (gestion + contrôle) subsistent, mais avec réduction du nombre d'implantations (9 au lieu de 13). Depuis avril 2009, la cellule «Dossiers à forts enjeux» (DFE) et la brigade FI - qui existe depuis 2005- ont été regroupées pour être chapeautées par un IP commun à leur tête. Toutefois, ce rapprochement ne s'est pas traduit par une polycompétence FI/Impôt sur le revenu et les inspecteurs FI ne réalisent pas de contrôle IR. La cellule DFE alimente la brigade en dossiers ISF à contrôler, et réalise en sus ses propres contrôles IR.

● Dans le Haut-Rhin

Une cellule DFE a été créée en 2006, une brigade FI avait été créée en 2004 et les deux sont implantées à Mulhouse. Ce-

Les agents en galère

Face à la mise en place du pôle patrimonial dans le Haut-Rhin, les difficultés sont apparues de tous côtés.

D'abord, la DSF a «oublié» le préalable indispensable à un contrôle patrimoine/revenu : la formation ! Il est pourtant indispensable de recevoir une formation pointue IR/Revenus fonciers pour assumer un contrôle approfondi, ce d'autant plus que la Direction a prévu que le contrôle corrélé patrimoine/revenus s'exercerait de façon polyvalente (IR/ISF/successions) par tous les agents du service, qu'il s'agisse des agents de

catégorie A ou de ceux de catégorie B. Le glissement des tâches du A vers le B a été dénoncé et la nécessité de refixer des doctrines d'emplois précises a été soulignée. L'objectif affiché de la Direction, c'est en fait d'obtenir toujours plus en dépensant moins ; les documents communiqués aux syndicats par la DSF sont d'ailleurs explicites : «A la quantité, on associe la polycompétence». Et les effectifs ? Il n'est pas prévu plus d'emplois !

Autre difficulté, celle des liaisons informatiques puisque les FI ne disposent

pas des déclarations (déposées au pôle enregistrement ou au SIP). Les griefs sont nombreux : BNDP ne rend pas le service attendu (on n'y trouve pas les déclarations qui s'y rapportent car trop peu sont scannées), il y a trop d'erreurs de saisie dans F13S, GLOBE est lourd d'utilisation, CEil est utile s'il est bien alimenté (et ce n'est pas toujours le cas), MEDOC, intéressant pour le contrôle valeur est lourd d'utilisation et comprend des erreurs de saisie...

Au final, on a besoin de retrouver les déclarations papier !



Si l'approche patrimoine/revenu paraît intéressante, de par son approche globale du dossier du contribuable, encore faudrait-il donner les moyens de travailler efficacement aux agents (formation, effectifs, informatique). On ne pourra éternellement fonctionner sur la base d'un pilotage par indicateurs qui, lui, ne laisse rien au hasard et met continuellement la pression sur les personnels. Qui plus est, l'aspect hétéroclite des structurations complique la gestion des implantations et des affectations. En définitive, le contentieux devient volumineux et, partant de l'exemple alsacien, l'Union SNUI - SUD Trésor Solidaires compte bien demander à la Centrale un cadrage national qui redonne des repères précis aux agents.

COMMENT TOURNE

L'Unité n° 925 du 16 juin dernier tentait de décrypter ce qui pouvait bien se cacher derrière le nouveau joujou de Philippe Parini : le Document d'Orientation Stratégique (D.O.S), lancé dans le paysage déjà lourdement chargé de la DGFIP au début de l'été.

Nous n'avions alors connaissance que du document, déjà très élaboré, de présentation du D.O.S. C'est en juillet que l'administration a publié l'intégralité de son texte qui est censé orienter sa marche.

Cherche adhésion... désespérément

La première phase de l'élaboration du D.O.S, celle de la présentation, est achevée.

La seconde emprunte une mécanique qui s'appuie à la fois sur le dialogue institutionnel et sur ce que certains pourraient qualifier de démocratie participative.

DIALOGUE SOCIAL EXPRESS

Trois groupes de travail, l'un sur le D.O.S de la filière fiscale, l'autre sur celui de la filière gestion publique, le dernier sur le D.O.S des missions transverses, se sont tenus en septembre. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a pu y exprimer son ressenti, tant au fond qu'en la forme (cf. ci-contre un extrait de la déclaration liminaire de l'Union).

Nous ne reverrons le directeur général sur ce dossier qu'au CTP-Central qui doit clôturer la démarche par une présentation solennelle du document définitif exposant les orientations de la DGFIP.

LA DEMARCHE PARTICIPATIVE

Dans l'intervalle doivent se tenir, au plan local, des ateliers thématiques auxquels les personnels sont invités à participer, soit physiquement, soit au travers de contributions libres adressées via les moyens modernes de communication.

Après la déclaration IR en «trois clics», voici le D.O.S en «trois clics» et pourquoi pas demain, comme l'a souligné malicieuse-

ment notre section de l'Isère, le D.O.S par téléphone !

Il faut dire que, pour l'instant, l'opération lancée par la DG ne rencontre pas le succès escompté. Nous avons même appris que certains chefs de service faisaient amicalement pression auprès des agents pour qu'ils participent activement à la construction du document stratégique !

Après l'échec cuisant des « grand-messes », boudées et chahutées, après les «journées portes ouvertes» 2009 menées dans la plus grande clandestinité, le directeur général va-t-il subir un nouveau revers ? Voici un feuilleton qui va nous tenir longuement en haleine tout cet hiver !

Trêve de plaisanterie, nous devons nous arrêter un instant sur la démarche en elle-même.

Nous pourrions penser qu'elle s'inspire de celle conduite par une présidente de Conseil Régional, anciennement candidate à la présidence de la République, mais cette hypothèse est peu probable, compte tenu des amitiés politiques de notre actuel directeur général.

D'aucuns pourraient la trouver attrayante, dans une dimension de prise en compte des aspirations du terrain, mais ...

C'est à notre sens un petit peu plus compliqué. On voit bien à quel point, contrairement aux trompeuses apparences, s'exerce la poigne de Bercy sur la mise en place de la nouvelle administration, aussi

bien dans la planification que dans la coordination et le pilotage général. Cela tient sans doute au caractère de celui qui tient les rênes de la DGFIP, à son attachement au centralisme qui s'accommode très mal de ce que l'on nomme les corps intermédiaires dont font partie les syndicats. Montesquieu, rappelons-le, voyait ces corps intermédiaires, dans l'Esprit des Lois, comme des institutions garantes de la liberté, qui permettent à l'individu de ne pas se retrouver seul devant l'autorité que représente l'Etat.

Nous sommes donc devant une double stratégie. D'une part la DG laisse croire à la prise en compte des bonnes idées exprimées par les uns et les autres au cours des ateliers, alors que la démarche est par essence fortement centralisée. D'autre part, cette même DG ne manquera pas d'opposer ces mêmes bonnes idées, ou d'autres, à celles des syndicats, dans le but de les discréditer. Et pour cela peu importe que la participation soit massive ou non.

Nous ne pouvons qu'appeler nos adhérents et nos lecteurs à la vigilance. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a obtenu de Philippe Parini l'engagement qu'aucun agent ne soit obligé d'assister aux ateliers. Nous invitons, par ailleurs, celles et ceux qui font le choix d'y aller à prendre contact avec les sections locales de l'Union et aussi à prendre connaissance des analyses du syndicat.

LE D.O.S !

L'orientation stratégique du syndicat

Le SNUI vient de tenir son dernier congrès et prépare celui qui portera sur les fonds baptismaux la future organisation syndicale née de son unification avec SUD Trésor (il se tiendra en décembre 2009). La motion d'orientation votée à l'unanimité par les congressistes du SNUI réunis à Caen en juin 2009 porte notre vision de ce que devrait être la DGFIP et l'environnement dans lequel elle devrait évoluer. Cette vision va, chacun s'en doute, à l'encontre des orientations de Philippe Parini.

Défendre la Fonction Publique et le service public contre les dérives de l'administration de service, défendre, représenter et protéger tous les agents de la DGFIP, améliorer les conditions de travail et d'exercice des missions, réclamer des moyens humains et juridiques pour exercer pleinement ces missions, obtenir des contreparties en matière indemnitaire et de déroulement de carrière à l'extension des qualifications et des charges de travail, donner un sens à nos missions et «faire sens» pour faire vivre nos engagements, voilà quel est le programme revendicatif du SNUI et de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires.



Le propos liminaire de l'Union SNUI - SUD Trésor au groupe de travail du 4 septembre



« Par nature, un document d'orientation stratégique est à la fois un document de référence et un document de communication, interne et externe. La dimension «communication» apparaît assez bien, mais la question est désormais de savoir en quoi et comment le D.O.S peut devenir une «référence» (par rapport à qui et à quoi ?).

Le D.O.S est-il un enrobage des P.A.P (projets annuels de performances) et/ou un «enfumage» des syndicats ? Quelle est sa valeur ajoutée par rapport à l'existant ? Quel est son impact sur les P.A.P dont le contenu «fait» en réalité le travail des agents ? Quel positionnement du D.O.S au milieu des autres documents et objectifs existants (P.V.F.I par exemple) ? Le D.O.S est-il une opération de «com» interne pour valoriser (voire flatter) à peu de frais, et sans rien modifier au fond, les agents et leur travail ?

Valoriser, l'idée est intéressante en soi mais demeure évidemment largement insuffisante (il y a d'autres moyens).

Tout laisse craindre que le D.O.S ne soit qu'un document de plus destiné à la «com». Ainsi, l'approche globale de l'action publique (basée sur les concepts de performance, d'efficacité, de culture de résultat...) demeure inchangée. De même, les indicateurs qui prétendent mesurer l'action publique et son pilotage restent les mêmes ainsi qu'en témoigne le contenu des P.A.P. Le D.O.S constitue-t-il une simple «reprise» des termes et des indicateurs connus de tous les agents, est-il une inflexion, une correction, une accélération ou une justification de l'existant ?

Ambitions et moyens, le décalage est criant : la lecture du D.O.S est assez rassurante sur la forme. En effet on ne peut pas véritablement être «contre» ce qui est écrit : sur la forme, la tonalité se veut volontaire et positive, sur le fond, l'impression est celle d'un recensement et d'un listage de toutes les activités de la DGFIP et de tous les «mots» qui «parlent» aux agents (jusqu'à l'encadrement et le commandement). Globalement, la portée effective du D.O.S reste cependant pour le moins incertaine... Au vu de ce qui apparaît pour l'heure comme une déclaration d'intentions, la question des moyens des ambitions affichées est posée. [...]

Les agents, les contribuables et les élus verront-ils la différence entre «l'avant» et «l'après» D.O.S ? Telle est au fond la question principale.»

C'est sur ces bases, avec cette volonté offensive, que nous irons négocier avec l'administration dans la nouvelle phase qui s'ouvre et qui conduira à l'écriture des nouveaux statuts et des nouvelles règles qui régiront la carrière et les évolutions professionnelles de tous les agents de la DGFIP.

Au fond, la meilleure façon d'aborder le D.O.S de Philippe Parini, c'est de lui tourner le DOS !

PRS dans la brume



Le marathon des groupes de travail a repris son rythme effréné, avec un premier rendez-vous, le 14 septembre, sur la mise en place des PRS (Pôles de Recouvrement Spécialisés).

Une seule chose était certaine avant le démarrage de cette réunion : malgré les protestations de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, la généralisation des PRS va s'effectuer en un an et trois mois. Elle s'appuiera sur une micro expérimentation conduite dans deux départements.

En entrant en séance, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires ne disposait d'aucune réponse précise aux questions soulevées au mois de juin, tant au niveau local qu'au niveau national. Test microscopique pour déploiement express, l'administration doit avoir le sentiment que tout est réglé, ce qui est loin d'être le cas.

La DG campe sur ses positions, au péril de la mission et au service de l'affichage.

L'INTENDANCE SUIVRA

Comme d'habitude !

En premier lieu, pour l'informatique, le module unifié de recouvrement (RESP) sera livré, mais impossible de savoir quand exactement. Les agents devront patienter et jongler entre les applications des deux ex-administrations. Cela va sans aucun doute leur faire gagner du temps !

Concernant les procédures de recouvrement, la « réingénierie » fera l'objet d'un groupe de travail à l'automne. En attendant, c'est l'article 242 (chacun se débrouille comme il peut) qui trouve à s'appliquer.

C'est donc sans quasiment aucun retour d'expérience que les premiers PRS vont se lancer dans l'inconnu, la DG fournira peut-être les anti-brouillards !

LES MOYENS

La question des moyens revient de manière lancinante en fil rouge de chaque réunion de travail et quelle que soit la structure évoquée.

Le PRS n'échappe pas à la règle et l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a soulevé la question de la charge de travail qu'allait constituer la gestion des procédures collectives qui incombe aux PRS.

Comme il fallait s'y attendre, la DG ne va pas lancer un plan massif de recrutement pour répondre aux enjeux, mais ne s'interdit pas de revoir le volume des effectifs s'il le faut. Cette posture n'augure rien de bon pour la mission de recouvrement, déjà mise à mal lors de la création des SIE. Nous risquons très vite d'assister à un transfert de mission entre les SIE, les SIP, les trésoreries et les PRS. Il y a fort à parier également que sous le double effet, d'une part de l'abaissement à venir du seuil de télé déclaration en matière de TVA, d'autre part du transfert vers le PRS d'une partie des RAR, les SIE, SIP et trésoreries constituent un vivier d'emplois pour renforcer les PRS !

RÈGLES DE GESTION

Comme nous pouvions nous en douter, l'administration n'avait pas étudié toutes les questions relatives à la gestion des personnels en amont du déploiement des pôles. Ce n'est pas faute d'avoir interpellé la DG et les directeurs locaux. Pour ne citer qu'eux, les militants de la Haute Garonne avaient soulevé la problématique des agents du contentieux de la TG, appartenant à la filière gestion publique et qui devaient rejoindre le PRS, service de la filière gestion fiscale ! Leur analyse est confirmée par la DG, les agents du contentieux de la TG pourront ou non suivre la mission. Par ailleurs, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a regretté le classement provisoire des structures qui ne sera pas sans poser des problèmes au moment des mouvements de cadres. L'Union a, par ailleurs, obtenu l'inscription des PRS au tableau support des mutations (TSM), en tant que structure à part entière.

L'ensemble des règles qui vont concourir à la composition des équipes du PRS fera l'objet d'une prochaine circulaire qui en précisera les contours et les modalités.

CONDITIONS DE TRAVAIL : SILENCE RADIO !

La réunion des CHS et la consultation des ergonomes pour veiller à une installation optimale des agents au sein des PRS ne sont pas pour l'instant à l'ordre du jour. Les discours et les engagements ont du mal à laisser place aux actes concrets et il faut toute la vigilance et la pugnacité de l'Union pour faire prendre en charge véritablement la question des conditions de vie au travail des personnels.

La mise en place en une seule vague des PRS va sans aucun doute faire surgir à nouveau la question de l'installation physique de ces services avec la problématique des très grosses unités. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires sera particulièrement attentive en ce domaine.

Un compte rendu complet du groupe de travail sur les PRS sera disponible sur le site du SNUI. Il ressort une fois de plus que l'administration met la charrue avant les bœufs pour satisfaire à l'affichage au détriment de l'intérêt des agents, des missions et du service public.

Il y a de quoi rester songeurs qu'en à la volonté réelle de l'administration de réussir la fusion, cette réussite constituant pourtant l'axe fondateur de sa démarche stratégique. Elle compte sans doute sur les agents et sur les cadres pour transformer sa citrouille en carrosse. A force de trop tirer sur la corde de la conscience professionnelle des personnels elle risque fort de briser les rennes de l'attelage.

PUB

Hypo, Cadastre, Domaine

Les annonces soudaines et brutales se multiplient pour tous les services et la «sphère foncière» n'est pas épargnée.

Politique immobilière de l'Etat, isolement de la mission «topo», suppression du statut des conservateurs, autant de sujets sur lesquels les décisions prises par l'administration laissent aux agents un sentiment d'abandon.

Dans le même temps, la course à l'affichage des résultats, les expérimentations et restructurations de toutes sortes conduisent de fait à l'abandon de pans entiers du service public foncier.

Ces ressentiments sont enfin accentués par la carence de toute ambition affirmée et concrète et par l'absence de moyens.

Lorsque affichage d'intentions il y a, comme pour le Domaine par exemple, on tombe très vite dans l'externalisation de la mission au détriment de moyens réels donnés aux services de faire correctement leur travail.



Hypothèques : les agents et la mission livrés à eux-mêmes

Les problématiques qui se posent dans le domaine de la publicité foncière sont aussi nombreuses que multiples.

Elles touchent à la fois au pilotage de la mission, aux évolutions des méthodes de travail, au volume des emplois, au contentieux indemnitaire et au maillage territorial des bureaux que l'administration veut réduire de manière drastique.

D'autre part la crise financière a des répercussions directes sur le volume d'activité des CH et la Centrale a bien l'intention de tirer parti de cette situation dégradée pour accentuer un démantèlement annoncé sur lequel lorgnent encore les notaires.

On pourrait aussi extrapoler sur les répercussions des bouleversements de

la sphère foncière sur tous les acteurs de la fiscalité patrimoniale et locale. Mais cette vision d'ensemble qui préoccupe l'ensemble des acteurs fera de notre part l'objet d'un point particulier. L'administration pour sa part n'a pas du tout intégré cette dimension sur l'approche des missions foncières, mais est-ce bien surprenant ?...

La pression sur les effectifs et les surfaces est bien à l'œuvre dans les conservations. Ce n'est pas cela qui redonnera du sens aux missions dont la modernisation ne doit pas se traduire systématiquement par un moins-disant pour les usagers, par un cloisonnement accru avec les missions fiscales et par la dégradation des conditions de vie au travail pour les agents.

Congrès 2009 : extrait de la résolution revendicative sur les missions des conservations

«Les agents des conservations des hypothèques, chargés depuis la mise en place de la liaison FIDJI/MAJIC/BNDP, de la mise à jour foncière sont placés à la source d'informations qui peuvent être utiles à la mise en oeuvre de contrôles systématiques de cohérence entre la valeur des biens à l'acte et le classement des locaux contenu dans les bases MAJIC. Dans le même esprit, ils participeraient activement aux missions de contrôle, notamment du point de vue des impôts locaux et d'un point de vue patrimonial. En ce sens, le SNUI revendique un plan de formation ambitieux et une réorientation des missions des agents des conservations des hypothèques préservant ainsi tant le maillage territorial que les emplois».

Foncier : le dépeçage

Alors que l'administration «gère» l'affaiblissement de la mission topographique en l'isolant totalement des missions fiscales, aucune réelle ambition ne transparaît qui pourrait, le moment venu, permettre son maintien à la DGFIP.

Pendant ce temps, d'autres agissent et l'IGN vient encore d'accroître son emprise en renforçant ses liens avec le SHOM (Service Hydrographique et Océanographique de la Marine). Au passage, ses publications et communications sont sans équivoque sur sa volonté d'exercer un leadership sur l'ensemble des activités «topo» et la maîtrise du RGE (référentiel à grande échelle incluant la BD parcellaire du Cadastre).

L'isolement de la mission topo et son retrait des missions fiscales ou mixtes ne constitue pas une stratégie appropriée,

sauf si on a déjà renoncé, sans le dire, à maintenir cette mission à la DGFIP.

Donner du sens à la mission foncière ce n'est pas seulement s'accrocher à son maintien dans l'administration des Finances Publiques, mais d'en faire un véritable acteur du service public de délivrance documentaire pour un montant accessible à tous, d'en garantir la validité juridique en lien avec la publicité foncière et d'assurer aux collectivités et à l'Etat les moyens d'asseoir ainsi des bases taxables réalistes et justes.

Les géomètres quant à eux restent avec les mêmes interrogations que les cadres B administratifs concernant leur déroulement de carrière et l'indemnitaire.

: l'errance doit cesser !

Et si du côté des remboursements de frais l'administration vient enfin de leur restituer un droit à être remboursé des frais de déplacement en commune, en revanche le montant global des remboursements reste en dessous des dépenses réellement supportées.

Concernant leur carrière, il n'est pas prévu de les intégrer immédiatement à la refonte de la carrière B type. Et si pour eux, jusque là, le blocage était plutôt au premier palier qu'au second, ils vont sans nul doute être en butte à la «double barrière» et aux mêmes reculs que les autres cadres B. Contrairement à la carrière C (où un échelon supplémentaire était ouvert aux corps techniques, et refusé aux administratifs), aucune particularité n'a été présentée pour les B techniques, la Fonction Publique renvoyant semble-t-il à plus tard pour une discussion en 2010.

Les géomètres ont pourtant en commun avec l'ensemble des cadres B d'avoir une population nombreuse dans les échelons de fin de carrière. Et c'est bien sur ce facteur temps que la Fonction Publique compte pour ne pas régler les contentieux présents et à venir.

Congrès 2009 : extrait de la résolution revendicative sur les missions des géomètres

«Le SNUI revendique le renforcement de la mission foncière. Pour le SNUI cela passe par l'octroi des moyens humains et techniques nécessaires au recensement exhaustif des changements qui affectent les bases d'imposition, à la conduite des tournées de conservation cadastrale, à l'application de la législation et des procédures relatives à la révision foncière.

En ce domaine, la mission des géomètres est essentielle, pourvu qu'ils ne soient pas cantonnés exclusivement dans des missions topographiques, que le volume de leurs emplois soit revu à la hausse et qu'ils retrouvent toute leur place dans la sphère fiscale. La coopération des collectivités dans les CCID et les CCID, est également indispensable à l'établissement de bases cadastrales égalitaires».

Domaine : une vraie politique immobilière mais avec quels moyens

L'affirmation d'une véritable politique immobilière de l'Etat, l'intervention de France Domaine pour tous les baux passés par les administrations, les engagements du Ministre devant la représentation nationale suite aux critiques initiales (l'Etat étant accusé de «brader les bijoux de famille»), le contenu du rapport de la sénatrice Mme Nicole Bricq et l'ancrage «réaffirmé» de France Domaine à la DGFIP constituent incontestablement une inflexion des orientations premières. Mais tout n'est pas aussi clair qu'il y paraît.

- L'emprise accrue du Préfet sur la politique immobilière de l'Etat s'accompagne de la poursuite des restrictions pesant fortement sur les surfaces de bureaux. La pression va donc continuer (déjà très forte sur un ministère des Finances gourmand d'«exemplarité», elle va se généraliser à l'ensemble des administrations et infrastructures collectives).

- Le recours systématique aux «prestataires externes» tourne à l'obsession. Rédaction des actes, gestion des cités administratives, évaluations, voilà quelques pistes – non exhaustives – où le recours à des intervenants extérieurs est présenté comme la seule voie de salut.

Et pourtant le Ministre sait bien comment tout ceci va se terminer, lui qui avait déjà dû reconnaître en 2008 devant les parlementaires qu'il était «difficile de rivaliser avec les salaires du privé» et que cela expliquait déjà la carence des emplois de contractuels initialement envisagés.

Au final, en dehors de quelques marchés juteux, l'essentiel du travail va reposer sur les agents sans renfort aucun.

Redonner du sens à la politique immobilière de l'Etat, ce n'est pas poursuivre les restrictions budgétaires sur les moyens de fonctionnement et la cession d'immeubles fonctionnels, c'est réintroduire la gestion par l'Etat de son patrimoine et avec les moyens suffisants.

L'Observatoire Public de l'Immobilier

L'orientation votée lors du 27ème congrès du SNUI engage le syndicat à reprendre ses travaux sur la création, à la DGFIP, d'un Observatoire Public de l'Immobilier.

Nous reviendrons en détail sur le contenu de ce projet et sur la manière dont nous allons le promouvoir. L'aboutissement d'un tel chantier s'appuie à l'évidence sur les services existants de la DGFIP, sur le professionnalisme des agents et sur les informations qu'ils gèrent. Ceux dont nous traitons ici en font évidemment partie et on peut y ajouter, sans vouloir être exhaustifs, les CDIF, les bureaux de l'informatique, les services en charge du service public local, les trésoreries locales. In fine, promouvoir la création de cet OPI, ce serait renforcer le service public, affirmer l'étendue et l'intérêt de nos missions, pérenniser des structures que nous savons fragilisées. Ce serait donc défendre l'emploi et les qualifications, valoriser et enrichir le travail qui est fait au quotidien, redonner un sens à nos missions et à notre travail.

On le voit bien, la «sphère foncière» dans son ensemble est menacée et les agents sont les premiers à souffrir de cette insécurité et de la dégradation des prestations de service public. Cette situation ne peut que générer mal être, souffrance et mal vivre au travail. Il devient urgent que cela cesse et change, ce devrait être la première orientation stratégique d'une grande administration.

Une rentrée fiscale bien

Trois chantiers fiscaux d'importance devraient figurer dans la loi de finances 2010 et dans la loi de finances rectificative pour 2009 : la «taxe carbone», la «suppression» de la taxe professionnelle (en fait, la refonte de l'imposition économique locale) et la lutte contre les paradis fiscaux.

LA TAXE CARBONE, OÙ COMMENT CRÉER UNE ÉCOTAXE INJUSTE ET NON ÉCOLOGIQUE !

La taxe carbone provoque analyses, remous et polémiques au sein de nombreuses familles politiques, syndicales et associatives. Si personne ne conteste le fait que la politique économique doit enfin se soucier de préserver l'environnement, les instruments techniques proposés par le gouvernement, notamment fiscaux, et le cadre général dans lequel ils doivent être mis en œuvre sont loin de faire l'unanimité.

Pour comprendre pourquoi cette taxe carbone n'est pas acceptable un bref retour s'impose sur les principes de la fiscalité écologique. Celle-ci se veut essentiellement incitative. Pour qu'une taxe «verte» puisse produire son effet elle doit donc être suffisamment ciblée et dissuasive pour ne toucher que le comportement visé et, surtout, pour inciter à le changer.

Sans changement de comportement, le risque est bien réel de nommer une taxe qui n'aurait de «verte» que le nom !

Pour qu'une taxe soit efficace, le contribuable-consommateur doit avoir le choix : en l'absence d'alternative, celui-ci sera captif et l'effet de la taxe sera nul sur l'environnement. Ainsi, s'il accepte de changer de comportement et de laisser sa

voiture au garage, encore faut-il qu'un salarié puisse se déplacer, ne serait-ce que pour aller à son travail, ce qui suppose des infrastructures de transports publics de qualité avec un maillage territorial très serré.

Par ailleurs, toute «écotaxe» doit s'inscrire dans le cadre d'une approche globale de la fiscalité et répondre à certains points de débat essentiels : double dividende et «neutralité fiscale», pollueur/payeur, affectation, assiette...

Nicolas Sarkozy répète à l'envi qu'il n'a pas été élu pour augmenter les impôts. Il faut surtout comprendre qu'il veut stabiliser le niveau de prélèvements obligatoires (autour de 44 % du produit intérieur brut - PIB -), voire le diminuer, ce qui, par ailleurs, ne l'empêchera pas de modifier tel ou tel élément du système fiscal. En clair, pour Nicolas Sarkozy, des changements de structures sont possibles dans la limite des 44 % du PIB, ce qui peut aboutir à alléger certains impôts et à en relever (ou créer) d'autres. C'est ce qui est en perspective avec la suppression de la taxe professionnelle (TP) et la création de la «taxe carbone».

La taxe carbone sera payée en majorité par les ménages. Ceci pose donc le problème du transfert d'im-

position de certaines catégories de contribuables vers d'autres. En outre, une telle opération met en péril les finances publiques à terme.

En effet, si l'objectif de la taxe carbone consiste à réduire les émissions de gaz à effet de serre, alors l'objectif de la taxe est de rapporter le moins possible (dans le cas contraire, cela signifierait que l'effet sur l'environnement est nul). Or, si l'on baisse une source de financement pérenne (la TP) pour lui substituer une source de financement temporaire, ou du moins dont le rendement est appelé à diminuer, on aura un très sérieux problème budgétaire ! Pis, en compensant tout ou partie de la taxe carbone (le dossier du 10 septembre de l'Elysée annonce une compensation totale), c'est dès 2010 que le problème de posera : avec la baisse de l'imposition locale des entreprises et la compensation promise, la baisse de recettes sera immédiate.

A moins de considérer que le terme «écotaxe» ne soit qu'un vernis qui masque le véritable but (baisser l'imposition de certaines catégories de contribuables et augmenter celle des autres) le double dividende doit donc être repensé et avec lui la conception même de la fiscalité écologique.

SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE : LES FINANCES LOCALES EN PÉRIL

Le débat sur la «suppression» de la taxe professionnelle et, dans le même temps, sur la mise en place d'une nouvelle contribution économique territoriale, est particulièrement vif. Cette «réforme», dont le coût devrait avoisiner les 8 milliards d'euros «nets» selon la Ministre de l'Économie (*) inquiète les responsables des collectivités locales et mécontentent ceux qui, comme le SNUI, s'affichent comme défenseurs d'une répartition fiscale équilibrée et équitable.

(*) Il importe cependant de regarder ces estimations avec prudence car l'intérêt du gouvernement demeure de minimiser l'ampleur des dégâts.

Les élus sont inquiets à double titre. Alors que l'Etat leur a transféré certaines compétences dont le coût augmente, ils se demandent s'ils auront les moyens d'assurer le financement de leurs missions d'une part, et s'ils auront une marge de manœuvre dans le niveau de leurs ressources d'autre part. Et ce n'est pas le transfert annoncé de certains prélèvements (droits de mutation à titre onéreux, taxe sur les conventions d'assurance) qui va les rassurer : ces transferts ne couvrent pas leurs besoins budgétaires et ils ne leur laissent aucune marge de manœuvre.

En outre, le débat dépasse la seule question des finances locales et le dossier de la répartition de la charge fiscale doit être réouvert. Soucieux de rendre cette réforme « neutre » pour les entreprises, c'est-à-dire faire en sorte qu'il n'y ait

que des gagnants parmi ces dernières, le gouvernement a clairement montré le cap : celui d'une aggravation de la

situation des finances publiques. L'assiette proposée est intéressante sur le papier (une contribution foncière et une cotisation complémentaire progressive sur la valeur ajoutée) mais elle est prévue avec des prélèvements allant en diminuant pour les entreprises.

Les conséquences sont prévisibles : il en résultera soit un report de la charge fiscale sur les ménages, soit une dégradation des services publics locaux faute d'argent !



PARADIS FISCAUX : DES CONVERGENCES D'ANALYSES, DES PROPOSITIONS ET DES ACTIONS SANS PRÉCÉDENT

La période aura eu au moins un mérite, celui de faire converger les analyses, les propositions et les initiatives en matière de lutte contre les paradis fiscaux. Des signes avant-coureurs pointaient déjà au cours des dernières années.

L'association ATTAC, dont le SNUI est membre fondateur, avait sorti l'un de ses tous premiers livres sur le sujet (Attac, Les paradis fiscaux, Editions des Mille et Une nuits, 2001) et elle vient à nouveau de sortir un rapport sur le sujet (« Les paradis fiscaux en voie de disparition ? Rien n'est moins sûr... » disponible sur le site du SNUI). Ce rapport, auquel le SNUI a apporté une large contribution, comporte une analyse du G 20 de Londres d'avril dernier et livre plusieurs propositions pour en finir avec ce fléau planétaire.

Les propositions de l'association Attac recoupent assez largement celles qui sont actuellement portées par

plusieurs acteurs du mouvement social. Il en va ainsi des réflexions de plusieurs organisations non gouvernementales comme la Plateforme « paradis fiscaux et judiciaires », Oxfam France, le Secours Catholique, le Comité catholique contre la faim et pour le développement, Anticor ou bien encore Transparence internationale.

Si le SNUI a livré dans son numéro 2 des « chroniques fiscales » et dans son dossier de presse du 14 septembre dernier ses analyses et ses propositions, il s'est également inscrit dans une initiative originale portée par les ONG citées ci-dessus d'une part, et, d'autre part, par plusieurs organisations syndicales nationales interprofessionnelles (CGT, CFDT, Solidaires) ou professionnelles (CFDT Banques par exemple). Cette initiative a pour nom « Stop paradis fiscaux ». Il s'agit d'une pétition que l'on peut signer en ligne sur le site www.stopparadisfiscaux.fr.

Dans le contexte actuel (crise, débat sur le syndicalisme et l'unité d'action) une telle initiative a du sens et a le mérite de porter l'action à un niveau d'engagement syndical, associatif et citoyen inégalé et original.

Convergences dans les analyses et les propositions, initiative commune, poursuite du travail commun en perspective, les sommets du G 20 qui se sont tenus dans le cadre de la crise auront au moins débouché sur un résultat, certes très modeste au regard des enjeux, mais qui n'en demeure pas moins porteur d'espoir.

Pour sa part, le débouché concret en termes de mesures et de nouvelles orientations pour lutter contre les pratiques de ces territoires reste désormais à construire (cf. nos pages 14 et 15), mais au moins le mouvement social aura pris ses responsabilités pour livrer les termes du débat et pour sensibiliser l'opinion.

Rapport de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale sur les paradis fiscaux : à ne pas laisser lettre morte

Le rapport d'information faisant suite à la mission parlementaire sur les paradis fiscaux (à l'occasion de laquelle le SNUI avait été auditionné) est désormais sorti.

Incontestablement, il est très intéressant et pourrait « faire date » en la matière. Ce rapport, qui a été signé par des députés de tous bords, livre un certain nombre de propositions, dont certaines sont portées par le mouvement social en général et le SNUI en particulier (notamment sur le renforcement de l'arsenal juridique). Il ne reste plus qu'à les mettre en œuvre et il est maintenant de la responsabilité du gouvernement de les traduire en mesures législatives et juridiques puis de donner à l'administration les moyens de les appliquer ...



L'Europe, secouée par la crise internationale, n'en finit pas d'écarquiller les yeux, prenant enfin la mesure de la fraude fiscale et de ses effets désastreux sur les finances publiques de chaque Etat-membre, mesurant également, enfin, la nocivité des paradis fiscaux (installés assez nombreux en son

sein même).

On se souvient de l'alerte lancée par le gouvernement allemand avec l'affaire du Liechtenstein, on se souvient aussi des grandes déclarations au moment du «G 20» de Londres, Barack Obama rejoignant pour l'occasion les gouvernants du Vieux Continent.

Cet été, et encore tout récemment à la mi-septembre, Eric Woerth s'est érigé en chantre de la lutte contre les mécanismes frauduleux responsables de la crise. Il s'est beaucoup exprimé dans les médias, mais ses déclarations, pour intéressantes qu'elles aient été, ont laissé sans réponse la question des moyens de la lutte. Cette question, tout le monde se l'était déjà posée au moment du G 20, et nous nous la posons toujours en ce début d'automne.

Quand faut y aller... faut y aller !

Au cœur de l'été, Eric Woerth a déclaré disposer d'une liste de 3 000 contribuables français disposant de comptes bancaires en Suisse, non-déclarés, et de divers renseignements s'y rapportant, très utiles pour le fisc français si les contrevenants ne régularisaient pas leur situation «à l'amiable» avant la fin de l'année 2009.

Aussitôt, le syndicat s'est «accroché» à ses belles déclarations et n'a cessé de rappeler qu'il n'y aurait de lutte efficace contre les paradis fiscaux qu'avec de nouveaux moyens juridiques et humains !

Précédemment, dans plusieurs articles de l'Unité, nous avions déjà dressé le tableau et montré que les beaux discours ne changeraient rien. Ainsi, dans notre n° 924 du 2 juin 2009, rendant compte des travaux du Comité Fiscal de l'UFE qui s'était déroulé le 16 avril à Paris, un titre résumait les propos convergents des divers syndicats européens présents : «battre le fer tant qu'il est chaud» !

Les débats paraissent enfin lancés, disions-nous, car l'acuité des effets des crises financière, économique et sociale obligeait les gouvernements à ne plus

fermer les yeux. Haro, donc sur les paradis fiscaux, mais des actes très concrets étaient, et sont encore, attendus pour témoigner d'une véritable volonté politique en la matière.

Notre Ministre, par son annonce estivale a donc paru donner un coup de pied dans la fourmilière et il aura au moins permis d'éclaircir quelques zones d'ombre qui ont souvent été entretenues depuis plus de cinquante ans. Au premier rang : le secret bancaire, propre à certains pays pour blanchir l'argent sale mais aussi pour couvrir les opérations ordinaires de fraude fiscale.

La Suisse déjà «sévèrement bousculée» par la fermeté du gouvernement Obama pour traiter le cas de certains contribuables américains, se trouve donc attaquée par Bercy et Eric Woerth affiche clairement son souci de faire procéder à la régularisation de ces situations frauduleuses ...de gré ou de force ! De gré, si les contribuables français concernés s'adressent spontanément à la «cellule de régularisation» mise en place, évitant ainsi, d'éventuelles poursuites

pénales. De force, si après l'échéance couperet du 31 décembre prochain, les agents des impôts devaient oeuvrer par les procédures habituelles.

Proposition de régularisation, donc, mais pas d'amnistie fiscale, au sens de celles qui ont pu être pratiquées par quelques pays européens au cours des dix dernières années avec des résultats très mitigés. Si les banques suisses se veulent rassurantes pour leurs clients, sur la persistance d'une discrétion historique, il n'en demeure pas moins que les choses semblent devoir changer.

En effet, si en 1998 une loi anti-blanchiment a été adoptée par la Confédération Helvétique, levant officiellement (mais partiellement !) le secret bancaire, dans les faits entre 1998 et 2001 seulement 45 enquêtes ont été menées à Zurich, mais sans la moindre mise en accusation de fraudeurs ! Aujourd'hui, de nouvelles perspectives s'annoncent et l'Union SNUI-SUD-Trésor Solidaires se félicite des démarches volontaristes entreprises par plusieurs pays européens et les Etats-Unis.

La dimension européenne et les revendications des agents du fisc

Il y a la Suisse et son statut ouvertement attaqué, mais les autres paradis fiscaux nichés au sein même de l'Europe ? Que faire envers eux ? Poursuivre les efforts en faisant évoluer les conventions fiscales et les moyens juridiques, techniques, d'organisation des coopérations internationales et le plus rapidement possible au sein de l'Union Européenne.

EUROFISC est annoncé dans l'élan des déclarations du «G 20», certes, mais il est indispensable de voir s'afficher une volonté politique coordonnée des Etats-membres afin de revoir les orientations prises en matière de suppression d'emplois dans les administrations fiscales et douanières.

Le 18 août dernier, la Commission Européenne a adopté une proposition de refonte du règlement concernant la coopération administrative dans le domaine de la TVA. Elle étend et consolide le cadre juridique existant pour l'échange d'informations et la coopération entre les autorités fiscales. L'un des éléments clés de la proposition est la création d'une base juridique permettant la mise en place d'Eurofisc, structure opérationnelle commune grâce à laquelle les Etats membres pourront agir rapidement dans leur lutte contre la fraude transfrontalière à la TVA.

LA FRAUDE : BRAVO M. WOERTH ... MAIS OÙ SONT LES MOYENS ?

Les choses bougent donc, disions-nous ! A tel point que dans la foulée, la Commission a également adopté un rapport sur le fonctionnement de la coopération administrative.

Visiblement les temps changent à la faveur de la crise et les prises de conscience se multiplient un peu partout. Ainsi, M. Laszlo Kovacs, membre de la Commission chargé de la fiscalité et de l'union douanière a déclaré à ce propos : *«Vu la situation économique actuelle, il importe plus que jamais de combattre efficacement la fraude fiscale ; à cet effet, il est essentiel que la coopération administrative entre les autorités fiscales fonctionne à plein. Mon objectif est, d'une part, de veiller à ce que les autorités fiscales disposent de tous les moyens techniques et juridiques pour lutter contre la fraude à la TVA sévissant partout dans l'UE, et d'autre part, de faire en sorte que chaque Etat membre soit paré pour assurer la protection des recettes fiscales des autres Etats membres aussi efficacement qu'il le ferait pour les siennes».*

A bon entendeur, salut ! Que chaque gouvernement au sein de l'UE prenne conscience que, lorsque la Commission se veut plus dynamique que les Etats membres, «Bruxelles» n'est pas toujours le «boulet» ou «l'empêcheur de tourner en rond». La responsabilité effective des choix réside bien dans le courage

politique de chaque gouvernement et des députés européens. L'excuse habituelle : «c'est la faute à Bruxelles», n'est plus recevable.

Dès lors il est très instructif de prendre connaissance des termes du rapport de la Commission transmis au Conseil et au Parlement Européen relatif à la coopération administrative dans le domaine de la TVA.

Agrégeant les résultats d'un questionnaire adressé à chaque Etat membre, d'une part, et l'analyse réalisée par la Cour des comptes européenne sur la base de visites dans 7 Etats membres, d'autre part, la Commission dans son rapport pointe du doigt diverses causes de dysfonctionnement ou d'insuffisance dans la cadre du règlement de coopération de 2004.

Au-delà de difficultés techniques, d'erreurs dans l'utilisation des formulaires types ou de difficultés pour déterminer le service de liaison compétent, c'est bien «le manque de temps, les problèmes linguistiques et la pénurie de ressources humaines (sic !)» qui nuisent, selon la commission, à un bon fonctionnement des systèmes et à la réactivité nécessaire pour lutter contre les fraudes à la TVA.

Que ce soit dans le cadre d'échanges d'informations sur demande ou dans le cadre d'informations sans demande préalable, ces constats sont régulièrement évoqués par la Commission.

Concernant les contrôles simultanés et les contrôles multilatéraux (CML), la création de la plateforme CML et les efforts entrepris en la matière semblent commencer à porter leurs fruits puisque le nombre des contrôles multilatéraux est en hausse. Mais, là encore, le rapport de la Commission mentionne *«au nombre des obstacles : le manque de temps et de ressources, les connaissances linguistiques insuffisantes, le manque d'expérience, l'absence de contacts directs à l'échelon inférieur et l'absence de délégation au contrôleur fiscal, ...».*

Dans sa conclusion on relèvera encore : *«qu'en dépit du renforcement du cadre juridique sur la coopération administrative en matière de TVA, les Etats membres n'utilisent pas suffisamment les possibilités offertes, et que le niveau de coopération administrative n'est pas en proportion avec la dimension du commerce intracommunautaire».* Et plus loin, que l'amélioration des dispositifs passe par *«le soutien de l'encadrement [...] une meilleure organisation de l'administration fiscale [...] l'affectation de ressources suffisantes à la coopération administrative et aux contrôles fiscaux [...] la mise en place d'actions de formation des agents, etc.».*

Mais alors ? Quand Eric Woerth et plusieurs de ses homologues européens mettront-ils fin à leurs programmes de suppression massive d'emplois ?

Le temps c'est de l'argent ?... Le temps c'est de l'agent !

On le sait, la réactivité maximale est indispensable pour combattre les procédés frauduleux. En la matière, le temps c'est de l'argent ! Le temps perdu dans les méandres de procédures complexes, celui perdu dans le manque de spontanéité dans les collaborations transfrontalières, mais aussi, celui perdu à servir des batteries d'indicateurs statistiques dans un formalisme superflète : c'est l'argent public qui disparaît, qui s'évapore !

Alors qu'une certaine prise de conscience internationale semble émerger pour enfin combattre les méfaits de la fraude fiscale à grande échelle et les paradis fiscaux, les moyens sont insuffisants et les faits démontrent une réalité indépasseable : il faut des agents pour faire le boulot ! Il leur faut du temps pour agir utilement et plus efficacement encore, notamment,

en se démarquant des statistiques annuelles contraignantes et incompatibles avec le rythme des opérations de contrôles simultanés ou multilatéraux.

Eh oui, Messieurs les Ministres «le temps c'est de l'agent !»

Au sein de l'Union des personnels des Finances en Europe, nous allons continuer de lutter contre cette logique de la réduction des effectifs car c'est d'un combat commun que nous avons besoin. Nos camarades belges de l'U.N.S.P. Finances viennent de dénoncer, au cours de l'été, le mauvais sort qui leur est promis : une perte de 1 200 emplois pour 2010-2011. A ce rythme, l'UNSP a fait ses comptes : « à l'horizon de 2016 on sera 7 000 agents de moins aux Finances qu'en 2007 ! ». Ça ne vous rappelle rien ?

Il est plus que temps que l'Europe, et surtout chaque Etat-membre, retrouvent une vraie politique de service public avec les moyens pour l'assurer, au lieu de perdurer dans la déréglementation économique et sociale et les plans de réduction d'effectifs. La vérité des discours sur la nécessaire lutte contre les fraudes n'apparaîtra que lorsque les opérations concrètes seront perçues par les citoyens.

Grippe A : fausses peurs ou vraie psychose !



La manière dont le gouvernement, les administrations et les médias traitent du sujet a toutes les raisons de nous interroger. Qu'en est-il vraiment de la dangerosité du virus ? Les mesures prises ou envisagées sont-elles exagérées ? N'essaie-t-on pas de détourner notre attention ? Cette pandémie annoncée n'est-elle pas qu'un prétexte pour réduire nos libertés et nos droits ? Ne constitue-t-elle pas une formidable opportunité commerciale pour certains ?

Chacun a sa petite bonne idée sur la question et la « toile » regorge, comme d'ailleurs la presse écrite, d'innombrables analyses et avis, sans aucun doute pertinents, mais tout aussi contradictoires les uns que les autres.

Une chose est sûre, la pandémie est un remède à la crise, notamment pour les fabricants de masques, dont les prix ont subitement augmenté au cours de l'été, et autres solutions hydro-alcooliques, dont les usines tournent à plein régime. Les laboratoires pharmaceutiques, pour leur part, viennent de « fourguer » au gouvernements français pour un milliard d'euros un vaccin dont on ne sait rien et qui peut-être ne servira pas !

Côté maladie, les experts sont d'accord sur un point, le virus de la grippe H1N1 est extrêmement contagieux, mais ils divergent sur son caractère dangereux. «Grippette» pour les uns, virus mortel pour les autres, difficile de faire la part des choses. Ce qui est certain c'est que si on devait mesurer cette dangerosité à l'aune des gesticulations gouvernementales et administratives, on aurait du souci à se faire.

Quoique ! Les autorités semblent beaucoup plus préoccupées par la confection des plans de continuation de l'activité, obligatoires pour la fonction publique, et par la protection des personnels qui seront affectés sur les missions indispensables que par une réelle prévention. Cette dernière confine d'ailleurs à l'infantilisation et la DGAFP, relayée par notre Ministère, semble peu encline à prendre de vraies mesures précautionnelles telles que l'éloignement des sujets à risque des lieux de contact avec le public, la distribution immédiate de masques de protection, le confinement des agents en contact avec des personnes malades, pour ne citer que celles-ci.

Pour finir, on ne sait toujours pas officiellement quelle sera la situation administrative des agents qui seraient contraints de rester à leur domicile sans être malades...

Au final, la désagréable impression qu'on ne nous dit pas tout persiste et alimente la psychose !

